

ETATS-UNIS – Résidus de glyphosate, quelles quantités légales ?

Par Eric MEUNIER

Publié le 23/09/2006

Sur suggestion de Monsanto, l'Agence états-unienne de Protection de l'Environnement (EPA) a décidé en septembre 2006 de faire passer de 175 mg/kg à 400 mg/kg la quantité autorisée de résidus de glyphosate présents dans la luzerne après utilisation d'herbicide [1]. La luzerne GM résistante au glyphosate est commercialisée par Monsanto aux Etats-Unis où elle fut autorisée en juillet 2005. Les plantes traitées avec du glyphosate peuvent retenir plus ou moins de résidus de cet herbicide. Et Monsanto vient de réitérer sa demande, cette fois sur le soja, en écrivant : “le taux combiné de résidu de glyphosate et d'AMPA (agent chimique présent avec le glyphosate) d'à peu près 40 mg/kg, présent dans le soja [transgénique] du fait de cette nouvelle utilisation [utilisation de l'herbicide directement sur les plantes] dépasse le seuil actuellement autorisé de 15 mg/kg. De ce fait, une demande d'augmentation du seuil de résidus présents dans une plante traitée sera émise” [2].

[1] <http://www.epa.gov/fedrgstr/EPA-PES...>

[2] <http://www.cropchoice.com/leadstry9...>

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/etats-unis-residus-de-glyphosate-quelles-quantites-legales/